

Le casse-tête budgétaire de Macron

- Un budget rectificatif et l'envoi à Bruxelles d'une trajectoire budgétaire sur cinq ans se profilent pour le début de l'été.
- Le futur exécutif devra trancher rapidement sur le rythme des nouvelles dépenses et des baisses d'impôts promises.

FINANCES PUBLIQUES

Renaud Honoré

@r_honore
(avec Karl de Meyer à Bruxelles)

Pour l'instant, Emmanuel Macron a décidé de prendre son temps. Mais sitôt le choix de son Premier ministre arrêté et le gouvernement formé, le chef de l'Etat n'en aura plus beaucoup avant de devoir se pencher sur les premiers choix budgétaires difficiles de son nouveau quinquennat. Un budget rectificatif et l'envoi à Bruxelles d'une nouvelle feuille de route sur cinq ans pour les finances publiques se profilent déjà pour le début de l'été. Ce qui va obliger le futur exécutif à trancher rapidement sur les priorités de ce début de mandat.

« L'exercice est particulièrement compliqué du fait du manque de visibilité sur la situation macroéconomique provoqué par la guerre en Ukraine et les confinements en Chine, et aussi à cause des nombreuses mesures promises durant la campagne électorale qu'il va falloir concilier avec les contraintes budgétaires », juge François Ecalle du site Fipeco.

Budget obsolète

Budget obsolète

L'exécutif n'a de toute façon guère le choix. En quelques semaines, les bases sur lesquelles était construit son budget 2022 ont été fortement ébranlées : le coup d'arrêt brutal de l'activité économique au premier trimestre et surtout les promesses nombreuses faites pour amortir le choc de l'inflation (aides ciblées sur les carburants, revalorisation des retraites et des aides sociales, etc.) obligent à rapidement réviser la loi de finances. « L'objectif d'un déficit à 5 % du PIB fin 2022, c'est clair qu'on n'y sera pas. Mais il reste possible malgré tout de diminuer le déficit par rapport à 2021, tout dépendra de l'évolution de l'activité au deuxième trimestre », assure Laurent Saint-Martin, le rapporteur général du Budget à l'Assemblée (LREM).

Ce futur projet de loi de finances rectificative devrait accompagner d'une nouvelle feuille de route pour le quinquennat que Bruxelles attend. Tous les pays européens ont en effet envoyé en avril, comme prévu, leur programme de stabilité, qui dévoile une trajectoire de finances publiques pour les années à venir et doit permettre d'assurer un minimum de coordination entre les Etats membres de l'Union, sauf la France. Même s'il n'est pas un adepte de la désobéissance aux règles européennes, Emmanuel Macron sait parfois prendre quelques libertés avec celles-ci.

« La France a expliqué qu'il n'était pas possible de nous envoyer le document en temps voulu, compte tenu du contexte électoral. Nous le regrettons, même si, in fine, il sera plus utile d'avoir les informations les plus crédibles possibles pour le moyen terme », explique une source européenne. Bruxelles dévoilera ses prévisions économiques le 16 mai prochain. Même en retard, le nouveau gouvernement français va devoir s'exécuter et envoyer ce fameux programme de stabilité cet été. Compte tenu des incertitudes, le président de la commission des Finances de l'Assemblée, Eric Woerth, ex-LR rallié à Emmanuel Macron, a suggéré dans une interview aux « Echos » de « prévoir plusieurs scénarios et que cela fasse l'objet d'un débat national ».

L'objectif d'un déficit à 5 % du PIB fin 2022 est jugé désormais inatteignable.

Cet exercice obligera le futur exécutif à trancher rapidement sur le rythme de mise en œuvre des mesures qu'Emmanuel Macron a promises. Faut-il appliquer dès maintenant les mesures fiscales annoncées (baisse des impôts de production,

suppression de la redevance, réforme des droits de succession) ? « Notre culture, c'est de lancer rapidement les réformes fiscales pour qu'elles aient le temps de produire leurs effets, quitte à ce que ces baisses d'impôts soient faites en plusieurs fois », estime Laurent Saint-Martin.

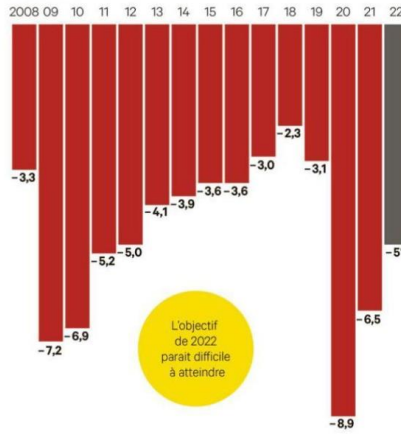
Une préférence qui ne fait pas l'unanimité parmi les économistes. « La réforme des droits de succession ou la suppression de la redevance, cela représente 7 milliards d'euros au total. Au vu du contexte budgétaire très contraint, cela ressemble à une énorme linéaire de se lancer dedans », considère François Ecalle.

Le questionnement vaut aussi pour les nombreuses nouvelles dépenses (écoles, santé, écologie) qui ont été avancées durant la campagne. « Tout sera fait, mais un arbitrage devra être rendu sur le rythme afin de tenir compte de la capacité de nos finances publiques », souligne Laurent Saint-Martin.

Celui-ci chasse en revanche toute perspective d'austérité. « Ce serait la pire des solutions. L'objectif de ramener le déficit sous la barre des 3 % du PIB en 2022 reste possible, mais cela passera nécessairement par une politique d'investissements expansionniste de façon à faire grimper la croissance potentielle de la France à 1,8 % d'ici à cinq ans », poursuit celui qui était le trésorier de la campagne d'Emmanuel Macron. ■

Le déficit public

En % du PIB



* PRÉVISION D'OCTOBRE 2021

* LES ECHOS // SOURCE : INSEE // PHOTO : AFP

Les nouvelles dépenses publiques qui s'annoncent

L'envoie des prix fait lourdement sentir ses effets sur le porte-monnaie des Français. Mais il va aussi induire un coût pour les finances publiques, avec les mesures de pouvoir d'achat préparées par l'exécutif et une charge de la dette dont une partie est indexée sur l'inflation.

C'est une expression que les experts du budget utilisent souvent pour figurer la difficulté de leur tâche, quand il s'agit de contenir les déficits tant bien que mal : « faire rentrer l'édrédon dans la valise ». Avec le coup de frein sur la croissance et donc sur les recettes fiscales, la valise s'annonce plus étriquée que prévue. Surtout l'édrédon devrait être bien volumineux, au vu des nombreuses dépenses induites d'une façon ou d'une autre par l'inflation. Revue de détails de quelques dossiers qui vont peser sur les comptes publics pour la suite de l'année 2022 et pour le futur budget 2023 :

● UN FUTUR PAQUET POUVOIR D'ACHAT

Le fameux « plan de résilience » dévoilé en mars devait être bien sûr musclé. Mercredi dernier, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a redit que le gouvernement travaillait sur un projet de loi « pouvoir d'achat », sans en dire plus. De quoi faire grossir de quelques milliards d'euros la facture des mesures prises par l'exécutif pour amortir le choc de la flambée des prix, estimée à au moins 26 milliards pour le moment. Un dispositif centré sur les gros rouleurs doit prendre le relais en juillet de la ristourne de 15 centimes par litre accordée depuis le 1^{er} avril, dont le coût sur trois mois est estimé à 3 milliards.

« Il pourra aussi y avoir des aides spécifiques à certaines filières économiques, si c'est nécessaire », ajoute une source proche du dossier.

Emmanuel Macron avait aussi évoqué la création d'un chèque alimentaire - qui est en réalité sur la table depuis 18 mois - mais sa fai-

sabilité technique continue de susciter des doutes au sein de la majorité. Au-delà de ces dispositifs ciblés, l'exécutif va en outre devoir dégager des moyens pour financer des mesures plus générales de pouvoir d'achat. La revalorisation anticipée des pensions de retraites par rapport à l'inflation devrait ainsi coûter 3 milliards, alors qu'il faudra aussi une enveloppe pour les prestations sociales. L'exécutif va également mettre quelques milliards pour le coup de pouce au point d'indice des fonctionnaires.

● PREMIÈRES TENSIONS SUR LA CHARGE DE LA DETTE

Les effets de l'inflation ne se font pas seulement sentir sur les portefeuilles des automobilistes. Le coût de la dette publique en fait également les frais, une partie de la charge d'intérêts payée par l'Etat (un peu plus de 10 %) étant indexée sur la variation des prix.

Cela avait déjà contribué à rencherir cette charge à 38,2 milliards

en 2021, alors que le gouvernement tablait sur 36,8 milliards. Le chiffre devrait encore grimper cette année. Fin mars, le coût sur les trois premiers mois pour l'Etat a fortement augmenté par rapport à la même période de 2021, notamment du fait des effets de l'inflation selon une source gouvernementale. Il est encore tôt pour tirer des conclusions définitives, mais la tendance devra être suivie. « Une hausse de 1 % de l'inflation peut rencherir la charge de la dette de plus de 2 milliards », a calculé François Ecalle, le responsable du site spécialisé Fipeco.

Les discours de la Banque centrale européenne (BCE) d'ici à l'été sera également guetté avec attention, alors que partout dans le monde les banques centrales commencent à remonter les taux d'intérêt pour contrer l'inflation. « Les effets d'une éventuelle hausse des taux pour sur la charge de la dette française ne seront pas immédiats, compte tenu de la maturité de la dette », tempère toutefois François Ecalle. — R. Ho.